

ment Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Toronto, le Vingt-sixième jour d'Août courant, et à chacun de vous—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Dix-huitième jour du mois de Juillet dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au VINGT-SIXIEME jour du mois d'AOÛT courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Toronto. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de TORONTO, SAMEDI, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Lieutenant Général Sir WILLIAM EYRE, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de Notre dite Province du Canada, et Commandant de Nos Forces en icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITE de TORONTO, dans Notre dite Province, ce VINGT-DEUXIEME jour d'AOÛT, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-sept, et de Notre Règne la Vingt-nième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.